



Évaluation finale du projet ACT VBG

Recrutement d'un.e consultant.e



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS



Financé par
l'Union européenne



AMBASSADE
DE FRANCE
AU GABON
ET À SAO TOMÉ-
ET-PRINCIPE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « ACT-VBG : Agir Contre Toutes les formes de Violences Basées sur le Genre », financé par l'Union européenne (dans le cadre du projet "Équipe Europe") et l'Ambassade de France au Gabon, le consortium de mise en œuvre composé de 3 organisations, dont deux françaises : Agir ensemble pour les droits humains (AEDH) et Initiative Développement (ID), ainsi qu'une association gabonaise, : le Réseau Femme Lève-Toi (ReFLeT), souhaite recruter un.e consultant.e externe ou un duo de consultant.e.s pour conduire l'évaluation finale de ce projet.

Le projet ACT-VBG vise à contribuer à l'éradication des violences basées sur le genre (VBG) au Gabon à travers :

- Le renforcement du système national de protection des victimes ;
- L'amélioration de l'accès effectif aux services de prise en charge ;
- Le renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) engagées dans la lutte contre les VBG.

Cette évaluation de fin de projet portera sur la mise en œuvre globale de l'action, ses aboutissements, ses leçons apprises, ses capitalisations, les acquis en renforcement de capacités des OSC, en particulier du ReFLeT, et sur la mise en réseau des différent.e.s acteur.ice.s. L'évaluation s'appuiera sur la lecture des différents rapports et sur des entretiens en présentiel ou à distance.

L'évaluation vise à analyser l'ensemble du projet, à mesurer l'impact des actions déployées et à faire émerger les leçons apprises de ces trois années de mise en œuvre, ceci dans un objectif de redevabilité interne de la qualité de l'intervention.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTIVITÉ

Les violences basées sur le genre (VBG) sont un enjeu majeur au Gabon malgré les avancées juridiques et institutionnelles récentes, notamment l'adoption de la loi n°006/2021 sur l'élimination des violences faites aux femmes. Les femmes et les filles continuent de faire face à des violences multiples (physiques, sexuelles, psychologiques et économiques) dans un contexte marqué par des normes sociales discriminatoires, un accès limité aux services de prise en charge, une sous-déclaration des violences et une coordination insuffisante entre les acteurs institutionnelles et les OSC.

Les analyses menées dans le cadre du projet ACT-VBG montrent qu'il existe encore un écart important entre les dispositifs prévus par la loi et leur application effective sur le terrain. Plusieurs obstacles persistent, notamment le manque de services spécialisés en dehors de Libreville (capitale du pays), les coûts liés aux démarches judiciaires et médicales, les insuffisances en ressources humaines qualifiées, les difficultés de coordination et de référencement des victimes et l'accès limité à des mécanismes publics insuffisamment financés et faiblement coordonnés.

C'est dans ce contexte que le projet ACT VBG a été mis en œuvre. Il a été conduit avec une approche d'intervention intégrée combinant renforcement des OSC, prévention et sensibilisation, plaidoyer institutionnel, coordination multi-acteurs, amélioration de la prise en charge des survivantes et soutien à leur autonomisation économique.

3. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet ACT VBG a pour but de contribuer à la mise en place d'un système de protection des droits au Gabon à travers des actions concrètes pour l'éradication de toutes les formes de VBG (Objectif général).

Plus spécifiquement, le projet vise à :

-Objectif spécifique/Axe 1 : Renforcer les capacités d'intervention, de structuration et de gestion des OSC engagées dans la lutte contre les VBG, afin de favoriser l'émergence d'une société civile plus organisée, compétente et capable d'agir durablement en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre ;

-Objectif spécifique/Axe 2 : Interpeller et sensibiliser les populations ainsi que les acteurs étatiques et non étatiques à la nécessité de se mobiliser contre les VBG, à travers des actions de prévention, de plaidoyer, de communication et de mobilisation sociale favorisant des changements durables de comportements et de représentations ;

-Objectif spécifique/Axe 3 : Développer des mécanismes d'orientation, d'information et de prise en charge holistique des victimes de VBG, notamment à travers la permanence d'accueil au ReFLeT, le renforcement des dispositifs de référencement, l'accompagnement psychosocial, juridique et économique des survivantes, ainsi que le financement d'initiatives portées par des OSC locales.

Comme mentionné précédemment, le projet repose sur une approche intégrée visant à renforcer les capacités des OSC engagées dans la lutte contre les VBG, notamment à travers l'appui organisationnel et institutionnel du ReFLeT (co-demandeur), des actions de formation et un mécanisme de financement en cascade destiné aux OSC locales.

Le projet soutient également des actions de prévention, de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation sociale afin de favoriser des changements durables de comportements et de perceptions autour des VBG. Il encourage par ailleurs le dialogue et la coordination entre OSC, institutions publiques, structures de santé, acteurs judiciaires et médias.

Enfin, le projet vise à améliorer les mécanismes de prise en charge des survivantes grâce à des dispositifs de prise en charge, notamment d'écoute, d'orientation et d'accompagnement psychosocial, juridique et économique, ainsi que d'actions favorisant leur autonomisation économique.

D'une durée de 36 mois (Janvier 2024 – Décembre 2026), le projet ACT VBG est financée à 90% par la Délégation de l'UE au Gabon et Sao-Tomé et Principe (DUE).

Le budget total du projet est de 780 105,33 €.

4. PARTIES PRENANTES

4.1 - LE BAILLEUR PRINCIPAL : LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE

Le partenariat entre l'Union européenne (UE) et le Gabon repose sur le dialogue politique, le commerce et l'aide au développement. Il résulte des accords de Cotonou qui encadre par ailleurs le soutien, y compris financier, de l'UE auprès des acteurs non étatiques.

AEDH a obtenu plusieurs financements de ce bailleur au Gabon : les projets Citoyennes Engagées (2021 – 2024) menés en partenariat avec l'OSC gabonaise le ReFLeT et Initiative Développement (ID), Dignité en Détention (Renforcer la prise en compte et l'application des droits humains dans les établissements pénitentiaires du Gabon, 2025 - 2027), menés en partenariat avec SOS Prisonniers Gabon (SPG), ainsi que le projet IMPACT (2026 – 2029) mené en partenariat avec les OSC gabonaises Femme, Environnement, Santé et Education (FENSED) et le Centre d'Appui et Développement Local (CEAD) ainsi qu'avec ID.

4.2 - LE PORTEUR DU PROJET : AGIR ENSEMBLE

AEDH est une organisation de solidarité internationale française fondée en 1989. À travers des partenariats établis avec des associations locales dans des pays du Sud et de l'Est, elle soutient des actions de terrain de défense et de promotion des droits fondamentaux, renforce les capacités des acteurs locaux et appuie les défenseurs des droits humains en danger. Au cours des dernières années, l'ONG a travaillé en partenariat avec plusieurs OSC gabonaises, dont le ReFLeT, Brainforest, le FENSED ainsi que le CEAD et SPG.

Dans le cadre du projet, AEDH assure la coordination générale du projet, la gestion globale de l'action et les relations avec l'Union européenne et les partenaires techniques et financiers. L'organisation apporte également son expertise en gestion de projet, suivi-évaluation, plaidoyer, communication et gestion des financements en cascade, tout en accompagnant le renforcement des capacités et de la structuration du ReFLet et des partenaires locaux.

4.3 - LES CO-DEMANDEURS :

- **ReFLeT**

Créé en 2015, le Réseau Femme Lève-Toi (ReFLeT) est une association gabonaise engagée dans la promotion du leadership féminin, de l'autonomisation des femmes et de la défense des droits humains.

Principal partenaire local du projet ACT-VBG, le ReFLeT assure la mise en œuvre des activités de terrain, l'accompagnement des survivantes, l'animation des cadres de dialogue multi-acteurs ainsi que la gestion de la permanence d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes. Le projet contribue également au renforcement de ses capacités organisationnelles et techniques afin de consolider son rôle d'acteur de référence dans la lutte contre les VBG au Gabon.

- **ID**

ID est une ONG française de développement spécialisée dans l'accompagnement des acteurs locaux et le renforcement organisationnel et institutionnel (ROI) des organisations partenaires.

Dans le cadre du projet ACT-VBG, ID intervient principalement sur les volets liés au ROI des OSC bénéficiaires et à la mise en œuvre de l'Approche Orientée Changement Appliquée à la Mobilisation sociale (AOC-MS), méthodologie participative de mobilisation sociale déjà expérimentée dans le cadre du projet « Citoyennes Engagées ». ID accompagne également le ReFLeT et les OSC financées en cascade dans leur structuration, le développement de leurs capacités d'action et le suivi des dynamiques de changement social initiées par le projet.

4.4 - LES GROUPES CIBLES PRINCIPAUX :

Les populations gabonaises constituent les bénéficiaires finaux, avec une attention particulière portée aux femmes et filles survivantes de VBG, notamment celles en situation de vulnérabilité. Le projet vise à améliorer leur accès à des dispositifs de prise en charge holistiques (écoute, orientation, accompagnement psychosocial, juridique et économique) et à renforcer leur autonomisation économique.

Le projet cible également les **OSC engagées dans la lutte contre les VBG**, à travers des actions de renforcement de capacités, de mise en réseau, d'accompagnement technique et de soutien financier afin de renforcer leurs capacités d'intervention, de plaidoyer et d'assistance aux victimes.

Les acteurs institutionnels, les autorités publiques et partenaires internationaux constituent également des parties prenantes clés du projet. Le projet ACT-VBG vise à renforcer le dialogue multi-acteurs, améliorer la coordination des initiatives et soutenir les politiques publiques de prévention et de prise en charge des VBG.

Et enfin, **les communautés, les jeunes et le grand public** sont mobilisés à travers des actions de sensibilisation, de communication et de mobilisation sociale visant à faire évoluer les perceptions et comportements liés aux VBG.

5. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET

Le .la consultant.e ou le duo de consultant.e.s devront mesurer et apprécier en particulier l'atteinte des indicateurs de l'objectif global et des objectifs spécifiques.

Objectif global : Contribuer à la mise en place d'un système de protection des droits au Gabon à travers des actions concrètes pour l'éradication de toutes les formes de violences basées sur le genre

Indicateur : Une pluralité de réponses apportées par l'État et la société civile font système pour prévenir les VBG, prendre en charge de façon holistique les victimes et les protéger

OS 1 : Renforcer les capacités d'intervention, de structuration et de gestion des OSC engagées dans la lutte contre les VBG, afin de favoriser l'émergence d'une société civile plus organisée, compétente et capable d'agir durablement en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Indicateur : Un ensemble d'alliés compétents interagissent en faveur d'un cadre d'intervention plus lisible et réactif

Le projet vise le renforcement des capacités d'action, de structuration et de professionnalisation des acteur·rice·s engagé·e·s dans la lutte contre les VBG, afin de contribuer à l'émergence d'un cadre d'intervention plus lisible, coordonné et réactif. Dans cette perspective, le ReFLeT bénéficie d'un accompagnement organisationnel et institutionnel destiné à renforcer sa gouvernance, ses capacités de gestion, ses compétences techniques et sa reconnaissance comme acteur de référence dans la lutte contre les VBG au Gabon, tout en garantissant une collaboration effective avec les autres acteur·ice·s.

Ce projet soutient également le renforcement des OSC locales à travers des activités de formation, d'accompagnement technique, de financement en cascade et de mise en réseau, afin de favoriser l'émergence d'une communauté de pratique et le développement d'alliances entre acteur·rice·s impliqué·e·s dans la prévention, la protection et la prise en charge des victimes de VBG. Des espaces de concertation, d'échanges et de coordination sont ainsi développés pour favoriser les synergies, le partage d'expériences et les actions conjointes entre les différentes parties prenantes.

OS 2 : Interpeller et sensibiliser les populations ainsi que les acteurs étatiques et non étatiques à la nécessité de se mobiliser contre les VBG, à travers des actions de prévention, de plaidoyer, de communication et de mobilisation sociale favorisant des changements durables de comportements et de représentations.

Indicateur :

-Les enjeux de la lutte contre les VBG et des pistes d'amélioration de la situation sont connus et suscitent des engagements pour des changements et améliorations

Pour atteindre cet objectif, le projet met en œuvre des actions de sensibilisation communautaire, de communication sur les médias, de plaidoyer institutionnel et de mobilisation sociale visant à renforcer la connaissance des enjeux liés aux VBG et à favoriser des changements durables de comportements et de représentations. Le projet développe et diffuse des outils et supports de sensibilisation, organise des campagnes de communication, des concours créatifs, des rencontres d'échanges ainsi que des partenariats avec les médias afin d'élargir la diffusion des messages de prévention et de protection contre les VBG.

Le projet soutient également des actions de plaidoyer et de dialogue multi-acteurs afin d'interpeller les décideur·euse·s et renforcer leur redevabilité dans l'application des droits et la prise en charge des victimes. À travers l'AOC-MS, les groupes d'acteur·rice·s sont mobilisés autour de dynamiques participatives favorisant l'identification collective des problématiques liées aux VBG, l'identification de changements contribuant à améliorer la prévention, la protection et la prise en charge des survivant·e·s.

OS 3 : Développer des mécanismes d'orientation, d'information et de prise en charge holistique des victimes de VBG, notamment à travers la permanence d'accueil au ReFLeT, le renforcement des dispositifs de référencement, l'accompagnement psychosocial, juridique et économique des survivantes, ainsi que le financement d'initiatives portées par des OSC locales.

Indicateur :

Un ensemble d'acteurs apporte des réponses concrètes et holistiques aux besoins des victimes de VBG

À travers la permanence d'accueil, d'écoute et d'orientation mise en place par le projet dans les locaux du partenaire ReFLeT, les survivant·e·s bénéficient d'un accompagnement psychosocial, juridique, administratif et économique, ainsi que d'une meilleure information sur leurs droits et les dispositifs d'assistance disponibles. Le projet soutient également le développement d'activités génératrices de revenus et des dispositifs d'autonomisation économique afin de contribuer à réduire les situations de dépendance et de vulnérabilité des victimes.

Le projet appui également les dynamiques de référencement, de coordination et de coopération entre les acteur·rice·s impliqué·e·s dans la prise en charge des VBG, afin de favoriser l'émergence d'un dispositif de prise en charge plus cohérent, accessible et réactif. Dans cette perspective, quatre (4) OSC locales ont bénéficié d'un financement en cascade, d'un accompagnement technique et de renforcements de leurs capacités organisationnelles et institutionnelles, afin d'améliorer durablement leurs pratiques de prise en charge des survivantes des VBG s, la qualité des services proposés aux victimes ainsi que leur capacité à répondre aux besoins des survivant·e·s sur le plan juridique et judiciaire, médical, psychologique et appui à l'autonomisation des femmes.

6. DESCRIPTION DU TRAVAIL D'ÉVALUATION

Le travail d'évaluation comprendra les volets ci-dessous :

1. Établissement d'un bilan global du projet évalué

Le.la consultant.e ou le duo de consultant.e.s devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. À cet effet, il.elle.s devra notamment :

- **Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs** au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. À noter qu'il est attendu du ou des consultant.e.s une évaluation de l'atteinte des cibles de chaque indicateur présent dans le cadre logique. Les documents à consulter seront disponibles auprès d'Agir ensemble, du ReFLeT et d'ID.
- **Conduire des entretiens et si possible des focus groupes** avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans le projet.
- **Recueillir les témoignages** des personnes et structures locales ayant contribué à la réalisation du projet et des personnes ayant bénéficié du projet.

2. Conduite d'une analyse évaluative

À partir des constats et des informations disponibles, le.la consultant.e ou duo de consultant.e.s devra évaluer la performance du projet au regard des sept critères préconisés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, cohérence et valeur ajoutée de l'UE. Ainsi, des questions évaluatives ont été identifiées. Elles pourront être précisées par le.la consultant.e ou duo de consultant.e.s dans son offre ou lors de la réunion de cadrage si cela est pertinent. Il.elle.s devra par ailleurs axer ses recommandations dans une perspective d'évaluation des changements opérés au cours du projet, et de réflexion sur les pistes d'amélioration et adaptations à prendre en compte.

Questions types :

- Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils atteints à la fin du projet au regard des ressources mobilisées (humaines, financières et matérielles) ? Proposer une analyse croisée entre les résultats attendus et les effets obtenus du projet, et sur leurs explications (*Efficacité et efficience*)
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux besoins et priorités des groupes cibles ? Quels ont été les principaux succès, freins et limites observés ? (*Pertinence, impact*)
- L'action est-elle susceptible d'avoir eu un impact tangible sur les groupes cibles ? (*Durabilité et impact*)
- Le projet a-t-il favorisé des effets multiplicateurs, notamment en termes de réplique des pratiques, de partage de connaissances, de capitalisation ou de diffusion des acquis auprès d'acteurs ? (*Durabilité*)
- Le projet a-t-il eu des effets positifs et/ou négatifs non prévus (notamment au-delà de l'intervention) ? (*Cohérence, efficacité, impact, viabilité*) Si oui, lesquels ? Les effets négatifs ont-ils pu être atténués ? Si oui, comment ? (*Impact et durabilité*)
- Le projet s'est-il inséré de façon optimale dans son environnement ? (*Cohérence*)
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été mobilisées et utilisées de manière optimale pour atteindre les résultats ? (*Efficience*)

Focus :

- Permanence d'écoute :
 - Dans quelle mesure les services de la permanence sont-ils accessibles et adaptés pour répondre aux besoins des victimes de VBG, malgré les obstacles d'accès identifiés ? (*Pertinence, efficacité*)
 - Dans quelle mesure les ajustements organisationnels et les ressources mobilisées par le ReFLeT permettent-ils d'assurer l'efficacité et la pérennité de la permanence au-delà du projet ACT VBG ? (*Efficacité, efficacité, durabilité*)
- Partenariats et groupe multi-acteurs.rices :
 - Dans quelle mesure les partenariats et la dynamique multi-acteurs.rices sont-ils suffisamment structurés pour être maintenus au-delà du projet (malgré le turn over du personnel, absence d'appui financier) ? (*Durabilité*)
 - Dans quelle mesure la dynamique multi-acteurs.rices mis en place ont-ils contribué à une meilleure coordination et à une réponse adaptée aux besoins des victimes de VBG ? (*Pertinence, cohérence, efficacité*)
- Autonomisation économique des victimes de VBG :
 - Dans quelle mesure les appuis financiers et techniques apportés aux victimes de VBG étaient-ils adaptés à leurs besoins et suffisants pour soutenir le développement des AGR ? (*Pertinence, efficacité, efficacité*)
 - Dans quelle mesure les AGR soutenues ont-elles permis une amélioration durable de l'autonomie économique des victimes de VBG ? (*Impact, durabilité*)
 - Dans quelle mesure les équipements mis à disposition dans la salle multifonctions répondent-ils aux besoins des victimes de VBG, sont-ils accessibles et effectivement utilisés, et quels sont les éventuels freins à leur utilisation ? (*Pertinence, efficacité*)
- Sensibilisation et plaidoyer :
 - Dans quelle mesure les actions de sensibilisation et de communication, incluant l'engagement des bénévoles, étaient-elles adaptées aux publics cibles et ont-elles permis de renforcer les connaissances, attitudes et la participation autour de la lutte contre les VBG ? (*Pertinence, efficacité, impact, durabilité*)
 - Dans quelle mesure les actions de plaidoyer mises en œuvre dans le cadre du projet ont-ils contribué à une meilleure prise en compte et application des politiques publiques de lutte contre les VBG ? (*Efficacité, impact*)
- AOC-MS :
 - Dans quelle mesure l'AOC-MS a permis de faire émerger des changements de comportements et de faire évoluer les relations entre les acteur.ices, contribuant à lutter contre les VBG ? (*Efficacité, impact*)
- Renforcement organisationnel et institutionnel :
 - Dans quelle mesure le projet a-t-il renforcé les capacités organisationnelles et opérationnelles du ReFLeT et des OSC bénéficiaires de cascades ? (*Efficacité, impact*)
- Renforcement de capacités :
 - Dans quelle mesure le ReFLeT est-il autonome dans la gestion de projets et la mobilisation de financements ? (*Durabilité, impact*)
 - Dans quelle mesure les formations et l'accompagnement réalisés ont-ils produit des changements durables dans les pratiques des équipes du ReFLeT et des OSC bénéficiaires de cascades ? (*Efficacité, impact*)

La démarche d'évaluation sera ponctuée par trois temps forts :

- **Des entretiens** avec les différent.e.s partenaires du consortium et **une enquête** auprès de bénéficiaires direct.e.s et indirect.e.s du projet ainsi que de certaines parties prenantes extérieures impliquées dans le déroulement de l'action, devront être menés. La réalisation **d'une visite terrain** par le.a consultant.e ou duo de consultant.e.s à Libreville au Gabon est encouragée.
- L'évaluateur.rice ou duo animera **un atelier participatif**, en présence des partenaires opérationnel.le.s et financier.e.s du projet, présentant les **premières conclusions/recommandations de l'évaluation du rapport intermédiaire**. Ce sera également l'occasion d'approfondir certains points avec l'ensemble des parties prenantes du projet et de recueillir leurs retours.
- **La restitution finale dans les locaux d'Agir ensemble** si possible (sinon en visioconférence). L'évaluation finale veillera notamment à mesurer la pertinence de la proposition par rapport au contexte et aux besoins des acteur.ice.s ; la cohérence des actions proposées ; l'efficacité des activités menées ; leur efficacité au regard des moyens mobilisés ; les résultats obtenus, et leur viabilité. Elle portera sur la mise en œuvre globale du projet et sur un échantillon représentatif des projets locaux soutenus par l'action. L'objectif de l'évaluation et de l'atelier sera d'ajuster, d'intégrer et de partager les leçons apprises pour la construction et mise en œuvre de projets post-Dignité en détention.

7. MODALITÉS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation se fera à distance avec une visite à Libreville au Gabon ou en présentiel (si consultant.e.s local.e/aux) auprès des bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre de l'action.

Démarche méthodologique :

L'approche se veut participative avec des consultations collectives et individuelles. Pour ce faire, l'évaluation s'appuiera sur :

- La documentation disponible auprès de chaque partenaire (rapports, monitoring, fiches d'activités, textes de loi, études, rapports de mission, etc.) ;
- Des entretiens et focus groupes si possible avec les principaux responsables de la mise en œuvre et du suivi du projet (l'équipe d'Agir ensemble, l'équipe du ReFLeT, l'équipe d'ID, les prestataires, etc.) ;
- Des entretiens avec les bénéficiaires et les groupes-cibles le cas échéant (femmes et filles survivantes de VBG, organisations partenaires, autorités, correspondant.e-s-relais, etc.).

Tout au long du processus d'évaluation, des points réguliers sont organisés avec les équipes projet, afin de restituer les avancées et d'obtenir les validations nécessaires.

En cas de force majeure, liée notamment à l'évolution de la situation à Libreville, des entretiens pourront être prévus de façon dématérialisée, par visioconférence.

Dans sa proposition technique, le.la consultant.e ou le duo de consultant.e.s devra présenter la méthodologie envisagée ainsi que les techniques et outils de recueil et d'analyse des données.

Durée de l'évaluation :

La prestation pour la réalisation de cette évaluation aura lieu entre juin et décembre 2026.

La prestation débutera après la signature du contrat entre le/la consultant.e ou le duo de consultant.e.s et Agir ensemble . Elle inclut notamment une réunion de lancement, une mission de terrain, et une première restitution des conclusions de l'évaluation dans les locaux d'Agir ensemble (ou en visioconférence), une restitution finale en janvier 2027.

Calendrier prévisionnel/indicatif :

- **26 juin 2026** : Date limite de réception des candidatures.
- **Fin juin jusqu'à début juillet 2026** : Sélection de l'évaluateur ; réunion de cadrage et production d'un document de programmation des activités d'évaluation.
- **De juillet à octobre 2026** : Réalisation de l'étude, enquête sur le terrain et entretien en visioconférence avec les différentes parties prenantes et bénéficiaires.
- **Fin octobre 2026** : Remise du rapport provisoire d'évaluation et réunion de présentation des résultats avec Agir ensemble.
- **Mi-novembre 2026** : Animation d'un atelier de restitution et d'échange autour des premiers résultats lors du forum numérique inter-associatif de clôture du projet.
- **Fin novembre 2026** : Remise du rapport final.
- **Mi-décembre 2026** : Réunion de restitution de l'étude.

Livrables attendus :

Il sera demandé à. aux l'évaluateur.rice.s de fournir :

- Un rapport de cadrage (ou note de démarrage) présenté à Agir ensemble **fin juillet 2026**. Il fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et premiers entretiens (à distance). Il inclura : les questions et hypothèses qui seront traitées ; le planning prévisionnel ; les entretiens prévus, la méthodologie employée.
- Un rapport provisoire devra être disponible au plus tard le **30 octobre 2026**. Des commentaires seront faits et transférés à. aux expert.e.s qui devront être pris en considération dans la rédaction du document final. Il fera l'objet d'une première restitution avec l'ensemble des parties prenantes lors d'un atelier de travail au plus tard le **13 novembre 2026**.
- Un rapport final intégrant les remarques émises lors des réunions de restitution. Il devra être achevé et disponible **avant le 30 novembre 2026**. Il sera transmis en version électronique (format Word et PDF). Le rapport devra comprendre à minima :
 - a. Un rapport principal comprenant : un rappel rapide des termes de référence et de la méthodologie employée ; la liste des personnes rencontrées et des lieux visités ; une bibliographie éventuelle ; le déroulement du projet et les caractéristiques principales qui y sont liées ; les observations et résultats de l'évaluation, tels que définis dans les TdR ; l'analyse de l'impact et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ; des perspectives et conditions de pérennisation du projet
 - b. Le tableau des indicateurs du cadre logique mis à jour présentant les valeurs atteintes par le projet ;
 - c. Les réussites clés du projet ainsi que les difficultés les plus significatives ;
 - d. Une analyse des effets atteints au bout de 3 ans en termes d'évolution de la conscientisation autour des VBG et de leur prise en charge d'une part, et de renforcement des OSC d'autre part ;
 - e. La capacité des dynamiques soutenues par le projet à perdurer en dehors de son financement ;
 - f. Une synthèse/résumé exécutif (4 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

8. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR.RICE

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont :

- Connaissance et expérience professionnelle confirmée en matière d'évaluation ;
- Expérience en matière de coopération au développement ;
- Maîtrise du contexte politique, juridique et associatif au Gabon ;
- Maîtrise des enjeux liés aux droits humains, notamment des questions liées aux VBG, aux droits des femmes, à l'accompagnement des victimes et renforcement des OSC ;
- Connaissance des mécanismes de financements de l'UE, notamment le financement des projets terrain ;
- Des connaissances sur les différents types d'activités du projet sont un plus (ROI, AOC - MS, actions de plaidoyer et sensibilisation, renforcement de capacités, prise en charge multiformes des victimes de VBG, etc.).

L'évaluation sera menée par un.e expert.e ou un duo d'expert.e.s ayant une expérience confirmée dans l'évaluation de projets internationaux et une excellente connaissance des problématiques relatives à la promotion des droits humains, plus spécifiquement des questions relatives à la lutte contre les violences basées sur le genre et des dynamiques associatives en Afrique centrale et au Gabon en particulier. Une bonne compréhension des réalités sociopolitiques de la région et du pays est indispensable.

Le/la consultant.e ou le duo de consultant.e.s devra avoir conscience que la prestation attendue implique un engagement sur plusieurs mois pour la réalisation du rapport final d'évaluation.

Le/la consultant.e ou duo de consultant.e.s souhaitant répondre à cet appel d'offre devra préciser les modalités envisagées pour assurer une appréciation systématique et objective de la mise en œuvre des activités au cours du projet.

9. MODALITÉS DE RÉPONSES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRESTATAIRE

Les prestataires intéressé.e.s enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV du/de la consultant.e ou du duo de consultant.e.s mobilisé.e.s, précisant la répartition des rôles et responsabilités au sein de l'équipe ainsi que les expériences pertinentes en lien avec la mission ; le cas échéant, une courte présentation de la structure ou organisation porteuse de l'offre (10 pages maximum), accompagnée de références de missions similaires déjà réalisées.
- Une offre technique décrivant une note de compréhension de la mission (2 pages maximum), la démarche méthodologique proposée pour atteindre les objectifs (4 pages maximum), un chronogramme indicatif et les résultats attendus de l'évaluation ;
- Une offre financière comportant le budget global (hors taxe et toutes taxes comprises) et les prix détaillés de tous les coûts inhérents à la réalisation de la mission (honoraires, frais logistiques et opérationnels, frais de déplacement, etc.) ;
- La disponibilité du/de la consultant.e ou du duo de consultant.e.s durant les mois de juin à décembre 2026.

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de 11 000 euros TTC pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les frais de consultance, de transport et de séjour pour les déplacements sur le terrain qui sont directement pris en charge par l'évaluateur.rice ou le duo d'évaluateur.ice.s.

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de 11 000 euros TTC pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les frais de consultance, de transport et de séjour pour les déplacements sur le terrain qui sont directement pris en charge par l'évaluateur.rice ou le duo d'évaluateur.ice.s.

La sélection de l'expert.e se fera sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Exposé de la problématique et compréhension du sujet ;
- Démarche méthodologique proposée ;
- Qualifications, expériences et compétences des expert.e.s ;
- Expériences de la zone et de la problématique du projet à évaluer ;
- Détail des prix et coûts des différentes prestations ;
- Chronogramme de réalisation de l'ensemble des prestations.

Les candidatures portées par des équipes pluridisciplinaires et/ou comportant des collaborateurs.rices présent-es au Gabon seront particulièrement appréciées.

Une expérience préalable dans l'évaluation de projets financés par l'UE constituera un atout.

**Les propositions sont à adresser par mail aux trois adresses suivantes
au plus tard le 26 juin 2026, sous la référence ACT-VBG\EVAL\2026 :**

c.martinez@aedh.org ; p.tshimanga@aedh.org